Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260526-DEL20260526K-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260526k - Accompagnement de la vie associative locale : subventions 2026 aux associations : attribution (1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Madame Francine CHAUVEL, conseillère délégué « vie locale et associative » propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 :

Vu la délibération n°2020526j en date du 26 mai 2026 définissant les critères d'attribution des subventions aux associations,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission 7 « culture et vie associative » en date du 18 mai 2026,

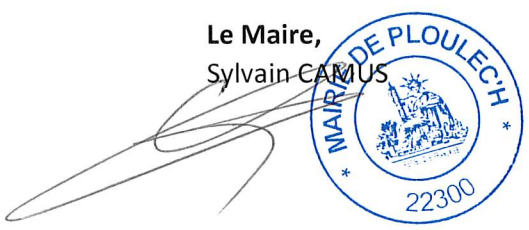
***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

ATTRIBUE pour 2026 les subventions aux associations selon le tableau annexé à la présente délibération

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS



ANNEXE - DÉLIBÉRATION 20260526k - Accompagnement de la vie associative locale : subventions 2026 aux associations : attribution (1)

Associations	BATIMENTS COMMUNAUX		Subvention base	Subvention dérogatoire	SACEM	Subvention exceptionnelle	Subvention 2026	Commentaires
	créneaux réguliers	Local dédié						
Amicale de la Boule	X		168.00 €				168.00 €	
Amicale des Plaisanciers du Yaudet		X	264.00 €				264.00 €	
Archers de la Côte des Bruyères	X		192.00 €				192.00 €	
Association des Propriétaires et Chasseurs de Ploulec'h			228.00 €				228.00 €	
Breaking street Trégor	X		144.00 €		249.35 €		393.35 €	
ESP Foot Vétérans	X		288.00 €				288.00 €	
FNACA (section Ploulec'h-Plestin)			50.00 €				50.00 €	
Gym Ploulec'h	X		228.00 €				228.00 €	
ORES (Pratique du Yoga)	X		324.00 €				324.00 €	
Taï chi Ploulec'h Lannion Trégor	X		156.00 €				156.00 €	
Tengo Tango Trégor	X		126.00 €		115.50 €		241.50 €	
Trégor Swing	X		126.00 €		300.00 €		426.00 €	
TOTAL			2 294.00 €	0.00 €	664.85 €	0.00 €	2 958.85 €	

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260526-DEL20260526K-DE